
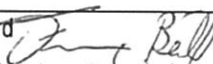


Approbation

	a	m	j
 Daniel Mongeon Dir. Centre de gestion activités distrib.	15	02	09
 François Bédard Chef Rémunération et avantages sociaux	15	02	09

No dossier : 154

Titre d'emploi : Inspecteur II
Inspectrice II

Groupe : A

NATURE DU TRAVAIL

Localiser l'emplacement des réseaux souterrains pouvant être affectés par des travaux de tierces personnes.

TÂCHES TYPES

- Vérifier et analyser les demandes de localisations à l'aide de cartes, de plans et de systèmes pour déterminer l'emplacement des réseaux souterrains.
- Transmettre aux tiers, les demandes qualifiées Réseaux pour localisation.
- Rencontrer sur les chantiers le responsable des travaux, expliquer les plans et indiquer l'emplacement des structures.
- Tenir à jour les systèmes de plans pour la localisation de conduits ou de câbles et des données du système informatique servant à l'analyse des demandes de repérage et rapporter les incohérences aux services concernés.
- Communiquer régulièrement avec les représentants des tiers pour obtenir ou fournir des explications supplémentaires sur les travaux à être exécutés ainsi que les demandes d'explications de plans ou autres.
- Signaler à info excavation le non respect des pratiques d'excavation de la part de l'excavateur.
- Informers les excavateurs s'il n'y a pas de réseaux à l'endroit des travaux.
- Finaliser le traitement des demandes sur réception d'avis des tiers.
- Mettre à jour des banques de données nécessaires à Info-excavation et des statistiques de bris de nos installations.
- Mettre à jour des cartes maîtresses, des plans clé et de l'ensemble du système des dossiers servant à l'analyse des demandes de repérage.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

FACTEUR	Connaissances	Apprentissage	Mise à jour des connaissances	Coordination & dextérité	Autonomie	Communication	Conséquence des décisions & des actions	Effort sensoriel	Effort physique	Complexité	Conditions de travail	Total	Classe
DEGRÉ	2	2	1	2	2	2	2	2	3	2	2		
POINTAGE	30	18	5	8	28	14	30	12	15	28	12	200	3

Émis par la Direction Relations du travail et rémunération globale

Date officielle : 2015 02 23

A M J